

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 1^{er} FEVRIER 2023 À 20H15

PROCES-VERBAL No 392

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS (président), Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusées	Mme Sahar NSEIR
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022
 2. Prestation de serment de Madame Caroline Abbet
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Communications et propositions de la Mairie
 5. Questions sur les procès-verbaux de commission
 6. Rapports de conclusion des commissions
 - a) Finances – Achat immeuble route Challex 31
 - b) Communication – Création page Instagram pour la commune (rapport oral)
 7. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibération D2023-01 : Achat de l'immeuble sis au 31 route de Challex
 8. Proposition des conseillers municipaux
 - a) Motions
 - 1) Motion M2023-01 : Pour une mobilité plus cohérente à Dardagny
 - 2) Motion M2023-02 : Achat d'un camion de pompiers
 - 3) Motion M2023-03 : Naries
 - b) Questions orales ou écrites
 - 1) Question écrite : Déneigement et entretien biologique
 9. Dossiers en cours – questions et remarques
 10. Divers
- **Le président** ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous, en particulier à Mme Caroline Abbet, nouvelle conseillère municipale, et qui assiste à son premier Conseil municipal ce soir. Il remercie également le public de sa présence et rappelle l'art. 25 du règlement du Conseil municipal qu'il est tenu de garder le silence et de s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, ainsi que l'art. 26 du même règlement, si le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.

Il excuse également Mme Sahar Nseir et informe qu'il a eu de ses nouvelles ce matin, elle transmet ses salutations et ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année à toutes et à tous.

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022

- **Mme Monney** corrige l'intervention en page 2736, dans la partie « concerne » en première phrase, il manque un espace.
- **Le président** corrige son intervention en page 2736, à la fin du 4^e paragraphe, il faut remplacer la phrase « une discussion a déjà eu lieu avec certains membres du Conseil municipal et s'excuse pour le manque de temps » par « une discussion a déjà eu lieu avec certains membres du Conseil municipal mais pas avec tout le monde, par manque de temps, ce dont il s'excuse ».
- **M. Bodenmann** corrige son intervention en page 2744, point 8, dernière ligne qui commence par « Si quelqu'un est intéressé par recevoir... », il faut remplacer le mot « par » par « pour ».

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé par 11 voix pour, 2 abstentions et 0 refus.

2. Prestation de serment de Madame Caroline Abbet

- **Le président** informe que conformément à l'art. 8 de la loi genevoise sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il va recevoir, en tant que président du Conseil municipal, la prestation de serment de Mme Caroline Abbet. Il demande à Mme Abbet de se lever, de lever la main droite et de répondre par « je le jure » ou « je le promets », après lecture de la formule consacrée de ce même article, qui est la suivante :

« Je le jure, ou, je le promets solennellement, d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Abbet répond qu'elle le promet.

Le président remercie Mme Abbet et souhaite officiellement sa bienvenue au sein de ce Conseil municipal (*applaudissements*).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** informe qu'il y a trois communications ce soir.
- Comme annoncé au mois de décembre dernier, lors de la dernière communication du bureau au sujet de la création d'une commission ad hoc au sens de l'art. 65 du règlement du Conseil municipal, il confirme que cinq conseillers municipaux ont souhaité faire partie de cette commission et les en remercie vivement. Il s'agit de Mmes Emilia Schlipf, Gabriella Robert et Gaëlle Röthlisberger-Couillaud, M. Kevin Polte et lui-même. Mme Bovy restera référente au niveau de l'Exécutif et informe qu'il s'est proposé afin de présider les séances. La mission qui incombe à ce groupe est de finaliser de manière consensuelle le projet du voyage de législature et de présenter aux conseillers les résultats de nos travaux d'ici le Conseil municipal du 11 mai prochain au plus tard. Il informe également que la première réunion a été fixée pour le 13 février prochain au Carnotzet à 20h00. Si personne ne s'y oppose, il considère que cette commission est incorporée.
- Pour information, nous recevrons avec l'Exécutif les auteurs du courrier relatif à la motion de revitalisation du Verger communal ce 27 février prochain en fin de journée. Pour rappel, une lecture de ce courrier a été faite lors du Conseil municipal de décembre dernier.

- La motion « achat d'un camion de pompiers » est annulée. Il s'agit du point 8, lettre a, chiffre 2 de l'ordre du jour. Mme Hutin Zumbach, adjointe, expliquera dans quelques instants la raison de cette annulation.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** souhaite la bienvenue à Mme Abbet et espère qu'elle éprouvera du plaisir à siéger lors des Conseils municipaux. Également, elle remercie tous les membres du Conseil présents pour leur engagement lors du repas des aînés. C'était une journée très agréable qui s'est passée dans la bonne humeur et le partage. Nous avons été félicités et remerciés par plusieurs aînés pour cette organisation.
- À l'automne 2021, le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative 183 qui a été lancée pour l'abolition de la taxe professionnelle communale. En janvier 2022, l'ACG s'est opposée à cette initiative de suppression de la taxe professionnelle, puis un mois plus tard, le Conseil d'Etat a présenté son rapport sur cette initiative, qui a finalement été refusée sans contre-projet. En octobre 2022, le Grand Conseil a refusé l'initiative, mais lui, a accepté l'initiative d'un contre-projet. Les arguments étant que, si 10% des revenus fiscaux des communes étaient enlevés, les communes devraient inmanquablement augmenter leur taux de centimes additionnels, impliquant une augmentation des impôts des personnes physiques, ce qui n'est pas admissible. Il a été défini que le contre-projet devra prévoir une compensation des pertes, être un impôt couvert et pris en compte dans le calcul du taux effectif d'imposition minimale qui est fixé à 15% pour certaines multinationales. Ce contre-projet devra être adopté d'ici le 22 octobre 2023 et, si le vote du contre-projet est effectué, le Conseil d'Etat fixera son entrée en vigueur en espérant le retrait de l'initiative.

À ce jour, il n'est pas garanti que cette initiative soit retirée en faveur du contre-projet. Il y aura toutefois un référendum facultatif possible de 500 signatures, malgré le fait que le contre-projet n'a toujours pas abouti à cause des nombreux problèmes relevés et qui doivent encore être résolus. L'introduction d'un nouveau centime additionnel cantonal sur les personnes morales qui permettrait de remplacer la taxe professionnelle, implique que tout contre-projet devra prévoir une augmentation de l'imposition des personnes morales, tout cela en lien avec le BEPS.

Il faudra créer un fond de compensation qui sera à répartir entre les communes, mais ce fond de compensation et la répartition ne sont aujourd'hui pas encore connus, ce qui est le cœur du problème, car les communes ayant choisi de ne pas collecter la taxe professionnelle verront leurs entreprises avoir potentiellement un centime d'imposition. Il s'agit d'un montant global annuel de CHF 190'000'000.- pour la taxe professionnelle, auquel il faut rajouter un montant d'environ CHF 5'000'000.- à CHF 6'000'000.- qui n'est actuellement pas collecté par certaines communes.

Aujourd'hui, tant qu'il n'y a pas cette définition de répartition, le contre-projet n'est pas viable et la proposition actuelle, évoquée par la conseillère d'Etat en charge des Finances, serait une clé de répartition basée sur un montant figé. Le montant de la commune de Dardagny est figé mais les communes comme celle de Lancy qui se développent énormément en terme de nombre d'entreprises, seront perdantes. Pour rappel, le montant encaissé de la taxe professionnelle par la commune de Dardagny équivaut entre 10 et 13% du montant des revenus de l'imposition (et non du budget total), soit environ entre CHF 400'000.- et CHF 500'000.- annuel.

- Les vendeurs de l'immeuble de la route de Challex 31, dont nous avons un rapport de conclusion et une délibération communale, ont accepté de garder leur offre pour la commune de Dardagny, tout dépendra du vote de ce soir. L'étude concernant le choix du financement est encore en cours. Il y a encore quelques possibilités à explorer, l'idée étant de trouver les meilleurs financements possibles.

- Les travaux au cimetière ont repris il y a 15 jours, ils se poursuivent selon le planning défini. Il y a eu une remarque en commission Urbanisme sur l'ouverture murale qui se trouve au fond du cimetière. Cette ouverture a été prévue dès la dépose des plans, faite selon les règles en vigueur et validée par le maître d'ouvrage, M. Genoud, ainsi que par notre technicien communal qui suit les projets, M. Rodriguez. Des plantations doivent encore être installées et il faudra laisser pousser la végétation. Il n'y a pas de problématique particulière.
- En fin d'année passée, tous les conseillers municipaux ont reçu et lu le rapport historique concernant l'Auberge de Dardagny. Il a été découvert du plomb dans toutes les peintures ainsi que de l'amiante, ce qui n'est pas surprenant mais à présent confirmé. Le dossier de l'Auberge de Dardagny a été présenté à la CMNS début janvier 2023 et la demande d'autorisation est en cours de création sur le site de l'Etat. La procédure se fera en deux parties, il y aura une demande pour la démolition et une seconde pour la construction. À ce stade, le bureau d'architectes est en attente de compléments d'informations de différents mandataires concernant les exigences de la demande d'autorisation. Ils sont également en attente de retours de l'Etat, tels que l'OCT, l'OCIRT, etc. Tout ceci est en cours et sera consolidé d'ici ces prochains jours, une séance est également prévue demain avec M. Rodriguez concernant les informations qu'ils nous ont demandées. Malgré cela, nous sommes encore dans les délais envisagés. Le planning sera en principe le suivant :
 - Avril 2023 : les architectes doivent travailler sur le crédit de construction (préavis de la commission des finances) ;
 - Mai 2023 : présentation au Conseil municipal en fonction de l'avancement, il est possible qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal soit programmée ;
 - Juin 2023 : vote de la délibération afin que l'on puisse avoir les 40 jours de délai référendaire avec la pause politique entre le 15 juillet et le 15 août 2023, et ainsi espérer que le crédit de construction ne soit pas soumis à référendum et que les travaux puissent commencer dès novembre prochain.

Le montant de CHF 2'000'000.- initialement estimé pour la rénovation du bâtiment sera dépassé. Comme il a été indiqué par les architectes, n'est pas inclus dans ce montant le CFC3, qui concerne tout ce qui est en lien avec l'aménagement intérieur. Par exemple, la cuisine fait partie du CFC3, de même que l'aménagement des chambres d'hôtes, des jardins, etc. Tout ceci n'est pas inclus dans l'estimation initiale des architectes. Concernant la partie technique (chauffage et ventilation) qui n'est actuellement pas présente à l'Auberge, il y a de fortes probabilités de devoir excaver ce bâtiment pour l'installation de cette partie technique, ce qui va générer un certain coût. Même si nous envisagions de supprimer une ou deux chambres d'hôtes, la partie technique serait mal venue d'être installée à l'étage car les SIG attendent que les lieux soient le plus accessible possible.

Une subvention pour les travaux à l'Auberge de Dardagny serait envisageable, selon un tableau fourni par l'OPS qui est un tableau par commune concernée. Le seul problème est qu'il y a une valeur indiquée pour la commune de Dardagny de 47.66% en 2023 et les architectes ne savent pas nous renseigner sur ce que cela implique. C'est une subvention qui fonctionne seulement sur les parties existantes qui sont maintenues et restaurées. Une demande a également été faite à l'OPS pour la pose de panneaux solaires.

- Concernant la parcelle 1038 (haut de Dardagny), la mairie a eu un rendez-vous avec les propriétaires qui sont au bénéfice de servitudes de non-bâtir sur celle-ci. Nous leur avons exposé notre problématique et sommes en train de discuter des différentes possibilités avec l'Office cantonal de l'agriculture et l'Office de l'Urbanisme sur la possibilité d'échanger des bouts de terrains agricoles et, si oui, à quelles conditions. Une fois que tout cela sera bien défini, nous pourrions commencer à effectuer des propositions de prix pour le rachat de cette parcelle à la tutelle, ou tout du moins pour une partie de cette parcelle. C'est encore à discuter.
- Il y a environ une année, un promeneur avait alerté la Mairie de la présence d'une décharge au lieu-dit « les Tassonnères ». À l'époque, nous avons interrogé le GESDEC concernant

cette démarche et celui-ci nous a expliqué qu'en avril 2020, cette décharge avait été classée comme site pollué depuis 2004 et qu'il s'agit d'une ancienne décharge communale. Selon eux, il n'y a aucune atteinte nuisible ou incommode pour l'environnement. À la suite de notre intervention, le GESDEC a mandaté le bureau GADZ SA afin d'effectuer une nouvelle investigation, le résultat nous a été communiqué en décembre dernier et la conclusion est que le ruisseau ne présente aucune valeur de concentration dépassant les seuils de surveillance et d'assainissement, par conséquent le statut du site est : « site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement », ce qui est rassurant.

- Le CERN effectue une campagne de mesure en lien avec une pré-étude qui porte sur la possibilité d'implémenter une nouvelle génération d'accélérateur souterrain pour 2040. L'accélérateur de 91 km (l'actuel faisant 27 km), ne doit pas passer trop près du Jura et passer suffisamment loin du Vuache pour des questions géologiques. Il va traverser le Lac, dans la Molasse, et ira jusqu'à Annecy en France. Cet accélérateur devrait se trouver à 220-250 mètres de profondeur et passerait sous le village de Dardagny. Il aurait huit points d'accès de surface sur les 91 km, quatre points d'accès de test qui seraient non déplaçables et quatre points de site technique qui pourraient être déplacés en fonction des lieux. Aucun puit n'est prévu sur la commune de Dardagny. Pour cette étude, le CERN a encore besoin de recueillir des informations et, depuis janvier, il a commencé à faire des repérages visuels depuis la voie publique à partir de techniques classiques de mesure. Dès 2024, des études sismiques seront effectuées, ce qui permettra au CERN d'obtenir des images sans être obligé de faire des forages. Une fois la vision globale des sous-sols effectuée, des forages exploratoires seront effectués par le biais de carottage pour valider les données sismiques. Une séance avec les propriétaires des terrains concernés par ces carottages aura lieu au mois de mars prochain. Ces études visent à répertorier la nature, la topographie des surfaces, la biodiversité des milieux, les zones urbanisées ainsi que la composition des sous-sols.

Le CERN propose une visite pour notre Conseil municipal le jeudi 23 ou vendredi 24 mars prochain, selon le planning suivant :

- 12h00 – 12h30 : Introduction sur le CERN et la recherche fondamentale ;
- 12h30 – 13h00 : Synchrocyclotron (premier accélérateur du CERN) ;
- 13h00 – 13h45 : Détecteur ATLAS.

Un tour de table est effectué afin de savoir qui est intéressé par cette visite, et en cas d'intérêt, quelle date conviendrait le mieux à chacun :

- M. Vuissoz : intéressé et les deux dates conviennent
- M. Bodenmann : intéressé et les deux dates conviennent
- M. Todesco : pas intéressé
- Mme Schlipf : intéressée et les deux dates conviennent
- Mme Hutin : intéressée et disponible le 24 mars
- M. Rausis : intéressé et les deux dates conviennent
- Mme Robert : intéressée et disponible le 24 mars
- Mme Abbet : intéressée et les deux dates conviennent
- M. Guyot : intéressé et les deux dates conviennent
- Mme Vanoncini : pas intéressée
- Mme Röthlisberger-Couillaud : intéressée et les deux dates conviennent
- Mme Monney : intéressée et les deux dates conviennent
- M. Polte : intéressé et disponible le 23 mars

La date de la visite du CERN est fixée au 24 mars prochain, selon la majorité des votes.

- Pour faire suite aux questions posées lors de la dernière séance de commission Aménagement-Urbanisme, Mme Zoller demande aux conseillers de bien vouloir poser ces

questions à l'Exécutif lors de la tenue d'un Conseil municipal car les réponses n'intéressent pas uniquement les membres de la commission, mais tout le Conseil. Voici les réponses :

- La parcelle 1300 (CFF – à côté de la déchetterie de La Plaine) de 455 m² : le projet de vente de cette petite parcelle à la commune est prévu au budget 2023 ou 2024 des CFF. L'objectif est d'acquérir cette parcelle (au prix de CHF 40'000.-) en fin d'année ou en début de l'année prochaine. Il faudra ensuite que la commission Aménagement-Urbanisme prévoit de travailler sur de dossier en 2024 ;
- La mise en conformité de l'abribus de la Plaine : une relance a été faite aux CFF lors d'une séance POD (plan d'objectifs de développement de la gare de la Plaine en 2030) et qui concerne le réaménagement de l'esplanade de la gare par rapport à la dangerosité des lieux (cohabitation, bus, piétons, mobilité douce et véhicules). Les CFF vont s'en charger, avec la partie ATE (sécurité, réduction de la vitesse, etc.) et doivent nous faire un retour ;
- Potabilité des fontaines à Dardagny : ces dernières sont conformes, il est bien mentionné sur chaque fontaine « eau potable » ou « eau non-potable ». Des plaquettes « baignade interdite » ont également été installées sur certaines fontaines l'année passée.
- Antennes 5G : en ce qui concerne l'antenne qui était prévue à l'entrée du village du haut de Dardagny, l'instruction du recours est suspendue d'année en année depuis 2019. La société Salt mobile doit nous présenter un emplacement alternatif, notamment des schémas pilotes à la salle polyvalente mais nous n'avons toujours pas eu de nouvelles. La société Swisscom nous a informé que l'antenne qui se trouve dans le clocher du temple sera retirée, mais nous n'avons toujours pas eu de nouvelles et la paroisse ne semble pas du tout être au courant de ce retrait. Pour mémoire, le 3 mai 2019 l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) ont publié une prise de position commune où ils indiquent que la Confédération a exercé ses compétences en matière de rayonnements non ionisants en édictant la loi fédérale sur l'environnement (LPE) ainsi que l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), si bien finalement que les autorités cantonales et communales ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour élaborer des dispositions qui sont destinées à protéger la population contre le rayonnement de ces installations, sans outrepasser nos compétences. Les cantons eux sont responsables de l'octroi des autorisations pour les nouvelles installations mobiles dans le respect des procédures cantonales et des autorisations de construire. Pour déterminer si les conditions d'octroi d'un permis de construire sont remplies, les cantons appliquent non seulement le droit fédéral de l'environnement, mais ont aussi chacun leurs dispositions cantonales du droit de la construction et de l'urbanisme, tout cela pour les nouvelles antennes. Un projet de loi 12644 voté par le Grand Conseil a été annulé par le Tribunal Fédéral, car il était non conforme au droit fédéral. En janvier 2022, l'ACG a informé les communes qu'il n'existe aucun moyen juridique de s'opposer au déploiement de la 5G par modification des installations sur des antennes existantes.

- **Mme Bovy** souhaite une belle année 2023 à toutes et à tous, ainsi que la bienvenue à Mme Abbet et se réjouit de travailler avec elle. Elle remercie également les conseillers municipaux pour leur aide lors de la journée raclette des aînés, qui a été une journée très joyeuse.
- **Mme Hutin Zumbach** souhaite ses meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2023, ainsi qu'une cordiale bienvenue à Mme Abbet.

La motion « achat d'un camion de pompiers » a été retirée de l'ordre du jour car un camion d'occasion a finalement été acheté tout récemment. Une annonce d'un camion d'occasion à vendre à Tornay (Fribourg) est arrivée à la commune et nous avons toute suite manifesté notre intérêt. Après concertation avec le Maire de Russin et la compagnie de sapeurs-pompiers, le camion remplissait bien les conditions souhaitées et le montant était inférieur à CHF 100'000.- pour chaque commune. Ce camion d'occasion revient à CHF 110'000.- avec environ CHF 40'000.- d'aménagement nécessaire. Le camion est prévu d'être livré le 18 février prochain.

Une demande a été faite au capitaine des sapeurs-pompiers de nous présenter ce camion une fois mis en service. **Mme Hutin Zumbach** s'excuse pour la décision hâtive de cet achat mais qui finalement a été une bonne décision.

- Un grand merci aux habitants de Dardagny pour la récolte de matériel pour l'Ukraine. La récolte s'est bien passée, il y a eu beaucoup de monde ainsi que beaucoup de dons de vêtements, de médicaments et de denrées alimentaires. Un camion viendra chercher toute cette marchandise très prochainement et le Conseil municipal sera informé de la suite.
- La semaine dernière, l'Exécutif ainsi que quelques membres de la commission « Entretien » ont pu assister à la présentation des travaux réalisés par les élèves de l'HEPIA concernant l'aménagement des combles de notre château. Il s'agissait de travaux réalisés dans le cadre d'un cours à option sur la rénovation des bâtiments. Trois projets ont été présentés, nous aurions souhaité faire une compilation de ces trois projets car certains éléments n'étaient pas forcément réalisables mais les échanges ont été très intéressants et cela a donné certaines idées. Un retour plus précis sera fait à la commission prochainement par M. Rodriguez.
- Tous les conseillers sont les bienvenus à la manifestation « Marche pour » qui aura lieu les 3 et 4 juin 2023 sur la commune de Dardagny. Cette manifestation consiste en une marche afin de récolter des fonds pour soutenir l'association Handisport. Chacun peut y participer et les conseillers qui ont la possibilité de venir donner un coup de main pendant ce week-end seront les bienvenus.
- Les miroirs du dojo ont été installés et le nettoyage du calcaire qui s'était installé pendant tous ces mois d'infiltration d'eau a été effectué.

5. Questions sur les procès-verbaux de commission

- **M. Guyot** a deux questions concernant le procès-verbal de la commission « Enfance » du 29 novembre 2022. La première concerne la Fête de l'Escalade et le système de consigne. Le PV mentionne qu'il n'y a pas de consigne pour la manifestation à titre de test et souhaite savoir s'il y a eu un retour positif ou négatif, car il s'agit d'une expérience qui pourrait profiter à d'autres manifestations, notamment celles organisées par la commune. La deuxième concerne l'éventualité d'étendre les horaires ou/et les jours du local des jeunes et souhaite savoir comment cette réflexion est arrivée en commission et quels sont les besoins aujourd'hui.

Mme Hutin Zumbach répond qu'il n'y a pas eu de pertes liées à la non-consigne. C'était un petit événement et il a été constaté que c'était faisable. Lors d'une séance sur la formation climat, il a été expliqué que la ville de Carouge ne mettait plus de consigne car cela simplifiait leur organisation.

Mme Zoller rajoute que lors des caves ouvertes, une habitante de Carouge a dit que la commune de Dardagny a bien fait de mettre en place des consignes car une manifestation à Carouge a été organisée et celle-ci s'est retrouvée avec une dépense de CHF 500.-. En effet, cela dépend de l'évènement mais aux caves ouvertes, il est certain que les consignes seront gardées.

Le président répond à la deuxième question de M. Guyot. Concernant le local des jeunes, une rencontre est programmée lors de la prochaine séance de commission « Enfance » du 2 mars prochain, avec le responsable de secteur de la FASE, afin d'avoir un suivi des activités qui ont eu lieu et d'étudier une extension éventuelle des horaires d'ouverture, ce qui générera une augmentation du budget alloué au local. Affaire à suivre d'ici le mois de mars.

6. Rapports de conclusion des commissions

- **Le président** mentionne les art. 9 et 11 du règlement du Conseil municipal et cède la présidence de la séance à la vice-présidente, Mme Robert, le temps de la discussion du vote sur ce rapport de conclusion.

a) **Commission des Finances – Achat immeuble route Challex 31**

- **La vice-présidente** cède la parole à M. Guyot, président de la commission des Finances de la taxe professionnelle.

M. Guyot informe que l'Exécutif de la commune de Dardagny a proposé à la commission des Finances le rachat de l'immeuble sis au 31 route de Challex pour la somme de CHF 9'500'000.- hors taxes et honoraires. Ce bâtiment bénéficie d'une surface locative de 1'108 m² avec 18 logements de 3 à 4 pièces et 24 places de parking. Il a été construit en 2016 et est labellisé Minergie, avec panneaux solaires, pompe à chaleur et une haute performance énergétique. La commission est favorable à ce que Mme Le Maire aille de l'avant dans ce dossier. À la suite du rendez-vous avec des experts pour visiter les lieux ainsi qu'une explication sur les potentielles sources de financement, l'Exécutif a proposé à la commission des Finances l'achat de cet immeuble. La commission a préavisé favorablement l'aspect financier d'une telle acquisition et enjoint le Conseil municipal à en faire de même. Pour rappel, le présent rapport de conclusion porte uniquement sur le volet financier.

M. Rausis informe que la délibération qui suit ce rapport de conclusion traite de l'achat d'un immeuble par la commune de Dardagny, par conséquent, selon les art. 20 al. 2 et 21 al. 2 (loi genevoise sur l'administration des communes), ainsi que selon les art. 12 et 51 du règlement de ce Conseil municipal, elle ne peut être prise qu'à la majorité absolue des membres présents, dont le président.

Avant de procéder au vote, il souhaite faire un commentaire selon lequel il constate que Mme Le Maire et l'Exécutif se sont entourés de professionnels afin de défendre au mieux les intérêts de la commune. Ceci tant au niveau technique (expertise du bâtiment) qu'au niveau financier (échanges avec des banques, des conseillers financiers). La commission Finances s'est également penchée sur ce volet. En résumé, il en ressort qu'une collectivité publique a un horizon d'investissement très long, que le bâtiment est récent et en très bon état et, enfin, que le régime de la zone de développement changera dans quelques années. Pour ces raisons, cette transaction semble appropriée pour la commune.

Après une acquisition comme celle-ci, il sera nécessaire de reprendre la discussion sur la mise en place d'une fondation immobilière de droit public à laquelle confier le patrimoine financier immobilier de la commune et de sa gestion, ceci dans le meilleur intérêt de notre collectivité et non uniquement sur un aspect financier.

Les régies qui gèrent nos immeubles ne renégocient pas des échéances hypothécaires, ne gèrent pas les conflits avec les locataires, ne décident pas de l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier, ne gèrent pas un règlement d'attribution de logement, n'adjudiquent pas seules des travaux à une entreprise, ne gèrent pas un développement immobilier, et enfin, les régies ne sont pas des entités d'utilité publique et elles ne définissent pas la politique de logement ni le niveau de prix des baux. Ce sont toutes des responsabilités du propriétaire, c'est-à-dire de la commune soit l'administration communale.

Il convient tout à fait que ce n'est pas le sujet du jour, mais il n'est pas sûr d'accueillir favorablement à l'avenir de nouvelles acquisitions ou constructions de logement qui concernent le patrimoine financier de la commune si cette dernière n'étudie pas sérieusement la mise sur pied d'une fondation immobilière. Cela avait été évoqué par le passé dans les procès-verbaux des commissions Finances du 22 février et du 3 mai 2021, dans lequel il est notamment noté : « *il sera possible dans le futur de créer une fondation si le besoin et l'agrandissement du parc immobilier de la commune s'en fait sentir* ». Ce besoin est a priori sur le point de se manifester avec cette acquisition.

Mme Vanoncini demande des précisions à la suite des propos de M. Rausis concernant l'éventuelle création d'une fondation de gestion immobilière, notamment si cette dernière va reprendre le rôle d'une régie immobilière.

M. Rausis explique qu'il s'agit d'une discussion qui a eu lieu avec la commission des Finances selon laquelle une fondation immobilière de droit public devient l'entité propriétaire des immeubles. Elle peut bien évidemment confier tout ou une partie de la gestion aux régies. Le patrimoine immobilier financier de la commune est géré par une entité de droit public qui est créée et à laquelle est transférée le patrimoine immobilier.

Mme Vanoncini répond qu'elle posait cette question car l'immeuble au 31 route de Challex fait partie d'un lot d'autres immeubles où existent cinq autres copropriétés et qu'il est difficile et coûteux de changer de régie par rapport à la gestion de cet immeuble.

M. Rausis explique que le but n'est pas de changer de régie, il s'agit du cas où si le patrimoine augmente de la sorte, la question de la gestion par le biais de la transmission du patrimoine dans le cadre d'une fondation immobilière peut se poser.

Mme Monney commente que le vote de ce soir ne porte pas sur le fait qu'il y ait une fondation immobilière ou pas, mais seulement sur l'aspect financier. Un débat à ce sujet n'a pas lieu d'être ce soir.

M. Guyot va dans le sens de Mme Monney et ne comprend pas la teneur de cette intervention. Il s'agit d'une acquisition d'immeuble et ce genre d'intervention a plutôt sa place lors d'une commission des Finances. Deux experts ont été auditionnés lors des précédentes séances de commissions et il a été discuté de ces sujets-là. Il propose que cela soit discuté lors d'une prochaine séance de commission des Finances et propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Mme Zoller ajoute qu'effectivement le sujet de ce soir n'est pas la création d'une fondation mais qu'à partir du moment où le parc immobilier évolue, la commission des Finances peut se ressaisir du sujet. La fondation immobilière est liée à des statuts qui sont définis par le Conseil municipal et par conséquent ce sont des travaux qui vont prendre du temps et cela vaut la peine que la commission se repenche sur le sujet.

Mme Vanoncini s'excuse si elle a été mal comprise et ne souhaitait pas débattre sur le sujet de la fondation, mais simplement de bien comprendre l'intervention de M. Rausis.

M. Rausis ajoute encore une fois qu'il ne s'opposait pas à cette acquisition mais que cela change le contexte général par rapport à la décision qui a été prise d'écarter de manière temporaire la discussion sur une fondation immobilière. Le but de cette intervention était simplement de faire le point et de potentiellement de l'ajouter dans l'ordre du jour d'une prochaine commission. Il remercie M. Guyot de l'avoir proposé.

Le rapport de conclusion de la commission des Finances relatif à l'achat de l'immeuble au 31 route de Challex est approuvé par 11 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

La vice-présidente, Mme Robert, cède la présidence à M. Rausis, président.

b) Commission Communication – Création page Instagram pour la commune (rapport oral)

- **Le président** rappelle l'art. 74 du règlement, les rapports présentés au Conseil municipal doivent toujours conclure à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition examinée. La forme orale est admise selon l'alinéa 4 de ce même article.

Mme Hutin rappelle qu'il y a presque 2 ans, en mars 2021, un droit d'ouvrir une page Facebook pour la commune avait été accordé. Malgré les craintes qui avaient été exprimées à ce moment-là par rapport à la difficulté de gérer les commentaires, il n'y a jamais eu de problème avec cela. D'ailleurs, il y a très peu de commentaires, qu'ils soient favorables ou défavorables. Cette page est très bien fréquentée, mais selon des études reconnues, la page Facebook est plutôt utilisée par les quarantenaires tandis que la page Instagram est plutôt utilisée par les plus jeunes. Le but de créer un compte Instagram pour la commune de Dardagny est de relayer les mêmes informations que sur Facebook plus facilement et sans frais supplémentaires. Elle remercie Mme Vanoncini pour sa forte contribution à la page Facebook.

Mme Monney demande si l'idée est de mettre exactement les mêmes informations sur Facebook que sur Instagram ou de par exemple publier des vidéos instantanées.

Mme Hutin répond que dans un premier temps, il s'agit de relayer les mêmes informations sur les deux sites.

Le rapport de conclusion de la commission Communication relatif à la création d'une page Instagram pour la commune est approuvé par 12 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

7. Proposition de l'Exécutif

a) Délibération D2023-01 : Achat de l'immeuble sis au 31 route de Challex

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

Délibération

Vu la possibilité pour la commune de Dardagny d'acquérir un immeuble résidentiel de 18 logements en zone de développement 4A, parcelle n° 1332 de la commune de Dardagny, d'une surface de 245 m², sis à la route de Challex 31, 1283 La Plaine ;

Vu la volonté des propriétaires Florence et Dominique Barbey de vendre cet immeuble ;

Vu le courrier de la Société Privée de Gérance du 11 août 2022 proposant le rachat de cet immeuble à haute performance énergétique, labellisé Minergie, construit en 2016 et comprenant 7 niveaux hors sol, 18 logements de 3 et 4 pièces et 24 places de parking en sous-sol pour un montant de CHF 9'500'000,-, hors frais d'acquisition estimé à CHF 350'000,- ;

Considérant que cet immeuble est soumis à la loi générale de la zone de développement (régime ZD-LOC) et que les loyers sont contrôlés par l'Etat du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2026.

Vu le rapport de conclusion de la commission des Finances du 10 janvier 2023 préavisant favorablement l'achat de cet immeuble ;

Vu les différents explicatifs donnés par Mme le Maire ;

Conformément à l'art. 30, al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Mme le Maire ;

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité qualifiée

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

- 1) D'autoriser Mme le Maire à acquérir la parcelle n° 1332 d'une surface de 245 m², comprenant un immeuble résidentiel de 18 appartements, sis à la route de Challex 31, 1283 La Plaine, propriété de Florence et Dominique Barbey, pour un montant de CHF 9'500'000,-, hors frais d'acquisition ;
- 2) D'ouvrir à Mme le Maire un crédit de CHF 9'850'000,- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - a) Un montant de CHF 9'500'000,- pour l'acquisition de la parcelle n° 1332 comprenant un immeuble résidentiel
 - b) Un montant estimé à CHF 350'000,- pour les frais d'acte et autres droits
- 3) De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine financier ;
- 4) De charger Mme le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

8. Proposition des conseillers municipaux

a) Motions

1) Motion M2023-01 : Pour une mobilité plus cohérente à Dardagny

- **M. Guyot** explique que les habitants de la commune se sont plaints du manque d'offre concernant les transports en commun, que l'offre étant insuffisante et qu'il n'y avait pas assez de transports le soir ou des horaires matinaux, ce qui obligent les habitants à prendre leurs véhicules. Cette motion vise spécifiquement les doléances des habitants de la commune. Premièrement, la cadence ne correspond plus au besoin de la population à raison de deux trains par heure, puis un seul dès 20h00. Deuxièmement, il faut une offre plus conséquente et plus coordonnée entre les trains et les bus. En effet, les habitants se trouvent bien souvent à devoir prendre leurs véhicules et même certains doivent marcher jusqu'à chez eux. Troisièmement, les horaires nocturnes ou du matin tôt sont inexistantes. Après minuit, il n'est plus possible de rentrer en transport en commun. Il reste bien le noctambus bien plus tard et pour une durée dispendieuse. Il en va de même pour les travailleurs très matinaux, aucune

offre n'est à disposition pour eux avant 5h00 du matin. C'est la raison pour laquelle la motion aimerait palier ces problèmes en demandant à avoir une cadence à la demi-heure en permanence sur la SL5, ajouter au moins un train après 00h00 ainsi qu'un train matinal avant 5h00 et travailler d'ores et déjà sur la création d'un deuxième quai en gare de la Plaine afin que le SL6 puisse également desservir la Plaine et compléter l'offre. Tout cela dans le but d'avoir une meilleure coordination entre les CFF et les TPG.

La mutation pour une mobilité douce est bien amorcée sur la commune de Dardagny, notamment avec le véhicule Mobility ou les différentes bornes de recharge électrique en projet. Il faudrait que l'offre de transports publics s'y adjoigne. Cependant, le levier des transports publics n'incombe pas aux communes mais à des entités publiques fédérales ou cantonales tels que les CFF ou les TPG. Dans ce contexte, la motion n'envisage pas de demander à l'Exécutif d'aller au-delà de ses compétences mais d'exprimer un appui à celui-ci. Nous sommes conscients de la situation mais souhaitons exprimer notre soutien à l'Exécutif dans ses pourparlers avec les différentes entités publiques supra communales. Nous espérons que cette motion appuiera et étayera d'avantage la défense des habitants de la commune et leur demande constante pour plus de desserte entre Dardagny, les hameaux et Cornavin. Cette présente motion vise à appuyer et à soutenir l'Exécutif dans cette démarche et ses pourparlers pour avoir davantage de trains, une meilleure cadence horaire, des horaires convenables ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents services de transports en commun sur le territoire communal. M. Guyot remercie tout le monde de l'avoir écouté.

Mme Zoller précise que tant que les travaux de la gare Cornavin et sur la ligne Genève-La Plaine ne seront pas terminés (2035), il n'y aura pas de place pour les trains pour une cadence au quart d'heure et rien ne se passera avant 2035, c'est une certitude. Il n'est même pas sûr d'avoir par la suite un train à la demi-heure. Tout cela est conditionné par les travaux qui vont arriver et cette cadence est prévue par les CFF, mais il faudra être patient. Cette motion n'appuiera pas plus l'Exécutif pour aller plus dans cette procédure. En ce qui concerne les horaires, il y a à peu près une seule personne dans le bus 74 à partir de 22h/23h, il n'y aura donc jamais de bus au-delà de cette heure. Il s'agit d'une question de coûts et d'écologie, sachant qu'il n'y a qu'une ou deux personnes dedans.

Une séance a eu lieu avec les TPG le 10 novembre dernier, nous expliquant qu'ils ont mis en place un nouveau système dit « TPGFlex » qui sera un nouveau service de bus à la demande. Par le passé, il y avait le Télébus et le Proxibus qui ne fonctionnaient pas très bien car le système de réservation était au bon vouloir des chauffeurs. Les TPG ont fini par annuler ces deux services. Nous avons une ligne 74 qui faisait le tour jusqu'à l'arrêt de La Tour à Meyrin et qui mettait 90 minutes pour effectuer son trajet, ce qui n'était pas acceptable. L'année suivante, deux boucles ont été créées au niveau de Russin – Dardagny et une Satigny – La Tour, ce qui dissociait le Mandement, car une personne qui se trouvait à Russin et qui souhaitait aller à la Poste de Satigny, devait prendre le bus pour aller jusqu'à la Plaine, marcher, etc ; ce qui n'était pas acceptable non plus. Les TPG nous ont présenté lors de cette séance du 10 novembre, un plan flex qui a été mis en place à la Champagne. D'après les solutions et statistiques, cela fonctionne très bien. Il s'agit d'une solution qui conserve les bus dans les heures de pointe et qui met à disposition des bus sur inscription par l'application TPGFlex en dehors de ces heures. Les personnes peuvent prendre un bus à n'importe quel arrêt qui n'est pas forcément un bus lié à une ligne, par exemple : un bus 76 à destination de la Champagne, peut partir de la Plaine et aller jusqu'à Bernex-Vailly en fonction de l'enregistrement qui a été fait. Dans le cadre de cette présentation, nous avons un courrier qui est en cours de rédaction avec les communes du Mandement pour demander au Conseiller d'Etat, M. Serge Dal Busco, avant son départ, de mettre en test cette solution TPGFlex sur les communes du Mandement, ce qui permettrait d'avoir des départs de

Dardagny, la Plaine, Russin ou Satigny et pouvoir circuler jusqu'à Meyrin-La Tour. Le but serait que ce service soit mis de manière ponctuelle et de créer des arrêts virtuels qui ne sont pas des arrêts définis et physiques mais où l'on pourrait s'arrêter. Cette solution permettrait d'éviter que des minibus tournent en permanence dans le vide et optimiser une offre de transport un peu plus conséquente.

Concernant les horaires de train, trois courriers ont déjà été envoyés aux TPG et nous avons à chaque fois eu des réponses de non-recevoir. Il est vrai que changer les horaires de train n'est pas quelque chose de simple. Chaque point de cette motion sera repris par l'Exécutif et un retour sera fait sous peu.

Mme Monney revient sur TPGFlex dont elle trouve le concept intéressant et informe être aller sur le site des TPG entre temps. Ils mentionnent que cette offre est valable du lundi au vendredi de 8h50 à 16h30 et 19h45 à 22h30, ce qui veut dire que le week-end n'est finalement pas compris et que cela ne règlera pas la problématique de la soirée.

Mme Zoller précise qu'il s'agit de ce qui est proposé aujourd'hui et pas de ce qui est demandé par la commune. Dans le cadre du courrier, il est bien évidemment inclus les week-ends et les soirs.

Mme Monney remercie Mme le Maire.

M. Bodenmann est surpris que l'aspect « étoile » de la gare de la Plaine ne soit pas mis en avant. Il n'y a pas de possibilité de prendre un bus pour rejoindre la ligne 14 à Bernex-Vailly quand un train est annulé, ce qui serait une solution de secours pour les personnes qui vont travailler. Un effort pourrait être fait à ce niveau.

Mme Zoller répond que TPGFlex de la ligne 76 qui part de la Plaine peut aller à Bernex-Vailly.

M. Bodenmann revient sur ses propos en disant que TPGFlex peut être programmé tandis qu'un train annulé n'est pas toujours programmé.

Mme Zoller ajoute que des bus peuvent être mis à demeure ainsi qu'un taxi. Il y a toujours des exceptions mais il faut déjà faire en sorte que la mobilité soit la plus cohérente dans la majorité du temps.

Mme Vanoncini souhaite apporter une précision à cette motion. Le but n'est en aucun cas de demander la fréquence au quart d'heure, il s'agit de la fréquence à la demi-heure le soir et éventuellement le week-end. Nous avons tout à fait conscience des contraintes de Cornavin et tout ce qui est suggéré prend en compte les différentes contraintes structurelles. Comme mentionné, le SL6 ne peut pas s'arrêter à la Plaine du fait qu'il n'y a pas de deuxième quai alors qu'il dessert toute la ligne. Elle remercie pour tout ce qui sera mis en œuvre pour les habitants même si le travail ne sera pas facile.

Le projet de motion M2023-01 – pour une mobilité plus cohérente à Dardagny est accepté par 11 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre.

2) Motion M2023-02 : Achat d'un camion de pompier

Cette motion est annulée.

3) Motion M2023-03 : Naries

- **Mme Monney** résume en quelques mots le projet Naries, qui consiste notamment à mettre sur pied des balades audio-guidées dans notre commune dans le but de promouvoir la découverte et la protection de la biodiversité. La commission demande au Conseil municipal d'enjoindre l'Exécutif à prendre contact avec Naries afin de mettre en place ces balades audio-guidées sur les sentiers existants. La commission est vraiment favorable à ce projet et il s'agit d'un point intéressant à rajouter à nos balades existantes autant pour les habitants de la commune environnante que la population extérieure.

Le projet de motion M2023-03 – projet Naries est accepté par 10 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

Mme Monney remercie tout le monde ainsi que la commission DD de s'être proposée et d'avoir accepté de prendre en charge une petite partie sur son budget.

b) **Questions orales ou écrites**

1) Question écrite : Déneigement et entretien biologique

Le président lit la question écrite posée par Laure Vanoncini et Julien Guyot :

« Monsieur le Président du Conseil municipal,

Faisant référence à l'article 34 du Règlement du Conseil municipal, nous vous prions de bien vouloir communiquer à la mairie la question suivante :

Ayant revu poindre en décembre 2022 les tombées de neige sur la commune de Dardagny en quantité certaine et semblant persister, la question du déneigement et des méthodes associées semblent pertinentes. Faisant référence à la motion M2021-10 intitulée « Dardagny, commune bio » acceptée à l'unanimité par le Conseil en décembre 2021, une réflexion sur les techniques de déneigement pourrait être de bon aloi. En effet, l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (2013) détaille un certain nombre de problèmes liés à l'épandage de sels de dégel. Ce sel se répand dans les eaux environnantes et peu produire des acidifications de milieux aquatiques ou un appauvrissement des nutriments du sol. Au contact des plantes et des arbres, il peut également diminuer leur croissance, favoriser leur fragilisation, produire une diminution de la taille des feuilles et leur jaunissement prématuré ainsi que la diminution de la biodiversité. Cependant, il existe des solutions alternatives à ce salage qui semblent tout aussi efficaces (Ville de Fribourg, 2010) telles que l'épandage de plaquettes de bois, de saumure pure, de sels humides ou de mélasses biologiques (à base de sucre) ainsi qu'un salage plus parcimonieux ».

Question

Dans ce contexte qui est amené à se reproduire (quand bien même il devrait se raréfier), est-ce que l'Exécutif de la commune de Dardagny a prévu de prendre en compte les effets de ce sel pour un entretien plus biologique de la commune et d'adopter des alternatives plus écologiques ? Les auteurs Mme Vanoncini et M. Guyot.

- **Le président** rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal et informe que l'exécutif peut répondre immédiatement à la question écrite ou au plus tard lors du prochain Conseil

municipal. Les auteurs peuvent également répliquer. Il demande si elles souhaitent y répliquer immédiatement.

- **Mme Hutin Zumbach** répond que oui et remercie pour cette question pertinente. Une discussion a déjà eu lieu dans ce sens-là avec la voirie au moins de novembre 2021. La problématique du déneigement avait été abordée pour savoir comment cela fonctionnait car c'était quelque chose de nouveau pour nous et effectivement cette notion de saler et mettre des copeaux avait été amenée. Le fait de changer la méthode d'utilisation n'est pas anodin, cela prend du temps et de l'énergie et implique un gros changement de fonctionnement, non seulement pour la voirie mais également pour les habitants. Si du gravier ou des copeaux sont mis à la place du sel, il faudra les balayer et les enlever. C'est une idée intéressante mais c'est une mise en route qui nécessite de l'organisation et pour l'instant ce n'est pas encore fait, à savoir que nous n'intervenons pas sur les routes cantonales. Il y a des solutions à trouver mais cela va prendre du temps.
- **M. Vuissoz** remercie Mme l'adjointe pour ses commentaires. Il est compliqué de déblayer la neige dans une commune et il faut également prendre en considération la circulation des bus. Avant, il n'y avait pratiquement pas de sel, mais maintenant, avec la circulation des bus, il est obligatoire d'avoir des routes bien déneigées, car si un jour il y a un problème sur le trajet, ce sera de la responsabilité de la commune. En ce qui concerne les routes cantonales, nous ne pouvons pas intervenir.
- **M. Guyot** remercie Mme Hutin Zumbach et M. Vuissoz pour leurs commentaires.

9. Dossiers en cours – question et remarques

- **M. Todesco** revient sur l'intervention de M. Guyot de décembre dernier concernant l'achat du camion de pompiers. Après avoir réfléchi à tout cela, il pense qu'il serait judicieux que le Conseil municipal mandate la commission « Sécurité » pour faire un état des lieux, afin de savoir si ce serait possible de réunir en une seule caserne ou en un seul point la prise de service des pompiers des deux communes de Russin et de Dardagny.

Mme Hutin Zumbach constate que ce sujet touche les deux communes, et pour une question d'organisation et de gestion, il faudra se poser les bonnes questions et travailler avec Russin.

M. Todesco explique que le but de tout cela est déjà de vérifier si cela est possible et, si oui, à ce moment-là et dans l'ordre des choses, le but serait que les deux commissions et le groupement se réunissent.

Mme Zoller affirme qu'actuellement il n'y a pas de locaux de disponible.

Mme Monney informe qu'à la suite de discussions avec certains sapeurs-pompiers volontaires, il n'est pas apparu qu'il était impossible de regrouper tout le monde dans la caserne existante de Dardagny.

M. Guyot souhaite ajouter que l'idée est tout d'abord de savoir si le Conseil municipal serait d'accord de juste entamer la discussion pour débiter. Pour le surplus, il est de la compétence propre à chaque commission et Exécutif.

Mme Zoller précise que la caserne actuelle de Dardagny n'a pas d'espace pour les femmes. Il faut un vestiaire pour les femmes et des douches. En terme de place à la caserne, il n'y en a pas assez. Dans la réflexion, il faudrait aller beaucoup plus loin, également dans le cadre du SIS.

M. Bodenmann désire remercier tous les intervenants qui ont su réagir avec rapidité pour l'achat de ce camion de pompier d'occasion, ce qui diminue les coûts, mais il s'agit tout de même d'une vision future. Il comprend les propos de Mme Le Maire mais précise que le but de la commission est de savoir où est la pertinence pour le futur car durant le débat sur l'achat du camion, nous ne savons pas si c'est l'idéal d'avoir deux casernes. Est-ce que pour les pompiers il y a du sens d'avoir deux casernes ou pas en cas de sinistre ? Il y a toute une dynamique qui est à réfléchir. Les casernes actuelles fonctionnent très bien pour le moment, ce n'est pas quelque chose qui doit être résolu demain.

M. Todesco précise qu'il ne souhaite pas réorganiser les pompiers de Genève mais d'envisager la possibilité de réunir les pompiers dans un seul endroit.

Le président demande si quelqu'un voit un inconvénient à ce que la commission Sécurité se penche sur ce sujet.

Le conseil municipal est d'accord à ce que la commission Sécurité se saisisse de ce dossier par 12 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

- **Mme Hutin** a une question pour la commission Sécurité. L'année passée, un planning a été fait pour la mise en place des radars pédagogiques et demande si cela va être fait pour cette année.

M. Todesco répond que la prochaine séance de commission est prévue pour ce mois de février et que ce sujet sera dans l'ordre du jour.

- **Mme Hutin** demande si la possibilité de faire venir un Food Truck est envisagée lors de la fermeture de l'Auberge de Dardagny.

Mme Zoller répond qu'ils y ont déjà pensé et qu'ils attendent de voir l'emprise du chantier pour les travaux de l'Auberge de Dardagny. En fonction de cette emprise, un Food Truck sera mis sur l'Esplanade ou dans un endroit à proximité.

- **Mme Vanoncini** félicite la décision pour l'acquisition du camion de pompiers d'occasion et se demande s'il rentre bien dans le cadre d'une procédure de gré à gré sachant que ce camion vaut plus que CHF 100'000.-.

Mme Hutin Zumbach répond qu'effectivement chaque commune investit à moitié pour le bien du camion.

10. Divers

- **M. Todesco** souhaite savoir s'il y a un retour concernant le véhicule Mobility.

Mme Zoller informe qu'il y a bien eu un retour mais en l'état il n'est pas exploitable. Une discussion a eu lieu avec Mme Bovy et un comparatif similaire est actuellement en attente. Savoir le nombre d'heures et de kilomètres transmis n'apportera rien, mais si besoin les informations peuvent vous être communiquées.

- **M. Vuissoz** remercie l'Exécutif pour les travaux effectués au judo et invite tout le monde à faire un cours avec lui.

- **Mme Vanoncini** revient sur l'information à propos du CERN et du projet discuté en début de Conseil et souhaite savoir s'il est autorisé à faire leur accélérateur sous le village sans aucune consultation au niveau de la commune et des propriétaires.

Mme Zoller informe qu'à ce stade ce sont des pré-études et qu'il n'est pas possible d'y répondre. Il s'agit d'un projet sur 60 ans et dès que le CERN validera la faisabilité de ce collisionneur, il y aura toutes les démarches par la suite (autorisations, etc.).

- **Mme Monney** rappelle que le Festival Antigél sera sur la commune de Dardagny le 8 février prochain, pour un concert au temple de Dardagny. Elle invite les conseillers municipaux à prendre des billets et à en parler autour d'eux.
- **Le président** clôt la séance par la citation du jour : « c'est en chargeant les citoyens de l'administration des petites affaires, bien plus qu'en leur livrant le gouvernement des grandes, qu'on les intéresse au bien public et qu'on leur fait voir le besoin qu'ils ont sans cesse les uns des autres pour le produire » *Alexis de Tocqueville (1805 – 1859)*.

La séance est levée à 22h15

Le président



Gautier Rausis

Un conseiller municipal



Jean-Jacques Bodenmann

Le secrétaire



Roger Wyss